

Le rapport Bernier **visé juste**, les patrons feront tout pour le bloquer

par Normand Pépin

Le rapport Bernier¹, dont le titre complet est « Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle », vise tellement juste qu'il est clair que les associations patronales du Québec feront tout en leur pouvoir pour qu'il reste sur les tablettes.

Véritable pavé dans la marre du discours néolibéral ambiant et véritable pavé au sens propre, ce rapport de plus de 800 pages reconnaît de prime abord que le meilleur antidote contre la précarité demeure le droit d'association et son corollaire, le droit de négocier collectivement ses conditions de travail.

Pour les faux travailleurs autonomes, Jean Bernier et son équipe recommandent d'élargir la notion de salarié qui figure dans le *Code du travail* afin d'inclure les travailleurs dits autonomes en situation de dépendance économique face à un donneur d'ouvrage. Ils recommandent aussi d'harmoniser la définition de salariés présente dans les autres lois du travail en conséquence.

Pour ce qui est des agences de placement de personnel, l'introduction d'une clause d'équité de traitement à la *Loi sur les normes du travail* devrait permettre à tout salarié, permanent ou temporaire, engagé directement par l'employeur ou par le biais d'une agence, à temps plein ou à temps partiel, de jouir des mêmes droits et des mêmes conditions de salaire.

Enfin, le comité Bernier recommande que les vrais



Jean Bernier

autonomes ait accès à la négociation regroupée s'ils le désirent. Ça signifierait que ceux et celles qui désirent se regrouper dans un secteur donné pourraient le faire sur une base volontaire et que, s'ils réussissent à regrouper la majorité, les employeurs ou donneurs d'ouvrage seraient tenus de se regrouper pour négocier collectivement les conditions de travail qui s'appliqueraient à l'avenir dans ce secteur.

Les patrons harcelés ?

Il fallait voir, le mardi 4 mars dernier, Jean Bernier résister aux attaques patronales pour avoir osé recommander d'autres modifications aux lois du travail, après la réforme du *Code du travail* et celle de la *Loi sur les normes du travail*, réformes que, de toute évidence, les représentants patronaux n'ont toujours

pas digérées. L'un d'eux a même affirmé que le patronat québécois se sentait victime de harcèlement psychologique de la part du ministre du Travail. Jean Bernier s'est contenté de rappeler que son mandat était de trouver des façons de combler les besoins de protection sociale des travailleurs précaires et que se regrouper pour négocier ses conditions de travail était encore aujourd'hui le meilleur moyen d'y arriver.

Économique versus social

Il était également rafraîchissant d'entendre le ministre du Travail, Jean Rochon, affirmer qu'il y a au moins deux paradigmes ou deux conceptions du développement. Un paradigme qui dit qu'il faut d'abord faire le développement économique et que le développement social suivra quasi automatiquement, et un autre, soutenu par de plus en plus de gens, à l'effet qu'il faut mener de front développement économique et social pour s'assurer de ne laisser personne de côté.

¹ Jean Bernier, professeur de relations industrielles à l'Université Laval, était le président du comité, d'où le nom de Comité Bernier. Il était assisté de Guylaine Vallée et de Carol Jobin, respectivement professeure de relations industrielles à l'Université de Montréal et professeur de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal.